

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : Mmes BIGOT, HUBERT, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHET, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN,
RADIGUE, SIMON

Etaient absents excusés : Mme FÉVRIER donne pouvoir à Monsieur RICHET

Secrétaire de Séance : Mme BIGOT

L'an deux mil dix huit, le seize novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 novembre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur PANNIER propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Exonération de la taxe d'aménagement pour les logements sociaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion du 5 octobre 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ **Exonération de la taxe d'aménagement pour les logements sociaux**

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers municipaux de la nécessité de délibérer sur l'exonération de la taxe d'aménagement pour les logements sociaux dont le dépôt du permis d'aménager est prévu pour fin 2019.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu la délibération N°2011/11/061 en date du 4 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement communale,

Vu la délibération N°17112014D088 en date du 17 novembre 2014 fixant à 2% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer :

- sur son territoire,
- pour les logements sociaux bénéficiant de prêts aidés et ouvrant droit aux taux de TVA réduit,
- de la totalité de la part communale de la taxe d'aménagement.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

✓ **Approbation rapport annuel 2017 du service Assainissement Collectif Communal**

La station d'épuration « Clémenceau » constituée d'un système de filtres plantés de roseaux mise en service le 30 novembre 2007 est d'une capacité de 850 équivalents habitants.

La station d'épuration « La Tuffière » constituée d'un système de filtres plantés de roseaux mise en service le 6 décembre 2010 est d'une capacité de 50 équivalents habitants

Le service public d'assainissement collectif dessert :

- 725 habitants (726 au 31/12/2016)
- pour 279 abonnés (274 au 31/12/2016)
- avec un volume d'eau facturé de 23 443 m³ (23 395 m³ au 31/12/2016)
- pour 36 874 € au 31 décembre 2017 (36 382 € au 31/12/2016)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel 2017 du service Assainissement Collectif Communal.

Ce rapport est le dernier compte tenu que cette compétence est transférée au 1^{er} janvier 2018 : le rapport 2018 sera effectué par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 novembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la délégation de service public d'assainissement collectif (affermage) sur le territoire de la Communauté de Communes (CDC) pour une durée de six années à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce délégataire est la Société Compagnie Fermière de Services Publics (CFSP).

Au regard des coûts de gestion très différents entre le traitement des effluents par stations à boues activées et celui par lagunage à filtres plantés, le Conseil Communautaire a instauré une part fixe unique à terme (c'est-à-dire en 2021) et une part proportionnelle moindre pour les communes disposant de lagunes (Saint Biez et Saint Ouen).

Les prix du délégataire HT (30€ de part fixe et 0,64€ par m³ consommé) vont s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2019 à toutes les communes sauf pour Laigné et St Gervais (01/10/2020) et Ecommoy (au 01/01/2021).

Les tarifs de la CDC à compter du 1^{er} janvier 2019 ont également été délibérés.

Pour Saint Ouen en Belin :

- Parts fixes : Délégataire (30 €), CDC (2€) soit au total 32 €
- Parts proportionnelles : Délégataire (0,64 €/m³), CDC : (0,35 €/m³) soit au total 0,99 €/ m³

Le tout étant assujéti à la TVA à 10%.

La taxe de raccordement est fixée à 2 000 € à compter du 1^{er} janvier 2019 avec un système de dégressivité suivant le nombre de logements.

Les communes de Saint Ouen et Saint Biez en régie jusqu'au 31 décembre 2018 vont, grâce à la Délégation de Service Public (DSP), libérer les agents communaux de ces travaux d'entretien du réseau d'assainissement collectif (pour Saint Ouen en Belin, environ 220 heures).

✓ **Décision modificative N°5 au Budget de la Commune 2018**

Afin de réajuster l'ensemble du Budget Primitif 2018, un tableau récapitulatif des modifications est distribué aux conseillers municipaux lors de la séance.

✓ **Délibération pour la souscription d'une carte carburant Pro Magasin U**

La carte Carburant Pro étant gérée par PETROCARTE (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel), ils sont soumis à des obligations règlementaires strictes dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et doit également appliquer des diligences spécifiques en terme de lutte contre la fraude.

A ce titre, les magasins U doivent remettre à jour les dossiers d'adhésion à la Carte Carburant Pro U ainsi que les pièces nécessaires à la mise en conformité des dossiers administratifs.

Ainsi, il convient de remplir un dossier d'adhésion, de fournir la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à souscrire la Carte Carburant Pro U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à souscrire la Carte Carburant Pro U.

✓ **Délibérations concordantes avec la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois**

Comme chaque année et conformément à la demande du Centre des Finances Publiques, il convient d'effectuer des délibérations concordantes avec celles de la Communauté de Communes.

Sont concernés :

- le remboursement de frais aux communes pour le nettoyage des abords de deux points d'apports volontaire de conteneurs verre soit 520 € (délibération CDC du 12 décembre 2017)
- la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) d'un montant de 23 628 € pour 2018 (délibération CDC du 19 juin 2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces délibérations concordantes.

✓ **Débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 17 novembre 2015.

En date du 17 octobre 2017, le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du PADD ainsi que, par la suite, les Conseils municipaux.

Monsieur le Maire fait part de la délibération de la CDC en date du 16 octobre 2018 concernant le débat communautaire :

Madame La Présidente de la CDC indique que suite au premier débat, des adaptations sont à apporter au PADD.

Aussi, la Présidente expose ces adaptations.

Certaines adaptations doivent permettre d'apporter de simples précisions ou corrections :

- ❖ mention des lignes express périurbaines du pôle métropolitain
- ❖ complément destiné à préciser que les densités minimales exprimées pour les nouveaux quartiers sont des « densités brutes » (espaces publics compris). Dans le P.A.D.D., la définition de la densité brute sera intégrée en reprenant celle mentionnée dans le SCOT, qui précise les espaces à prendre en compte pour évaluer la densité d'un nouveau quartier.
- ❖ correction concernant la date de l'arrêté définissant les zones de nuisances sonores en bordure des grands axes de circulation.

D'autres adaptations visent à tenir compte des travaux et réflexions menées depuis le 1er débat :

- ❖ Intégration de Laillé dans la typologie « hameau constructible » au lieu de « bourg » (densification sans extension)
- ❖ Pour que le projet de l'entreprise Glinche puisse être intégré dans le PLUi, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe maximale de développement de la zone du Soleil définie dans le PADD de 4 à 6 hectares.
- ❖ Suite à la mise en place d'une réflexion stratégique, une modification des surfaces maximales d'extension dédiées à l'accueil des activités économiques actuellement inscrites dans le PADD est à opérer. Il convient d'augmenter l'enveloppe des secteurs économiques d'équilibre de 10 à 15 hectares puis l'enveloppe des secteurs économiques d'intérêt local de 7 à 8 hectares.
- ❖ Le PADD doit également prendre en compte et intégrer le projet de déplacement de l'Intermarché programmé sur l'agglomération de Laigné-St Gervais, identifiée comme pôle commercial supra-communal.

Le PADD doit mentionner explicitement ce projet et les enjeux que celui-ci doit prendre en compte :

- ❖ les zones humides identifiées sur le site,
- ❖ la réduction de l'espace agricole potentiel (2 ha à 2,5 ha),
- ❖ l'aménagement en bordure de la RD139 pour préserver la qualité de l'entrée de ville,
- ❖ l'accessibilité au site notamment par des liaisons douces,
- ❖ le devenir du site actuel Intermarché dans le cœur de bourg de St-Gervais pour éviter l'apparition d'une friche commerciale.

Après cet exposé, Mme la Présidente déclare le débat ouvert.

Il est demandé ce que l'on entend par « nuisances aux abords de grands axes ». Il est répondu que les nuisances liées au bruit sont celles qui affectent les abords des grands axes routiers de la commune tels que l'A28, la RD 338, la RD 147 S et la RD 307.

Il est évoqué l'état d'avancement du projet de développement de l'entreprise Glinche. Les élus sont favorables à ce développement puisqu'il y aura nécessairement des retombées économiques et fiscales pour le territoire. Un élu indique qu'il est important d'être vigilant sur l'imperméabilisation des sols.

Il est débattu de la stratégie foncière de la Collectivité en matière de zonage économique. Il y aura autant d'hectares au Nord qu'au Sud du territoire afin de préserver des capacités d'accueil d'entreprises pour les communes du Nord (zone de Fromenteau à St Gervais et zones du secteur de la Belle Etoile à Moncé).

Enfin, il a été discuté du projet de déplacement d'Intermarché. L'entreprise souhaite tout comme la société Glinche pouvoir se développer. Les élus indiquent que les principaux enjeux pour ce projet sont la zone humide à bien délimiter de manière à éviter de construire sur celle-ci et le devenir du site actuel dans le cœur de bourg de St Gervais.

La Présidente conclut le débat en rappelant que le PADD modifié va être mis en ligne sur le site internet dédié au PLUi et transmis aux communes pour débat au sein des Conseils municipaux.

Elle indique également que sur la base du volontariat, la Communauté de Communes présentera son projet de PLUi à la CDPENAF de manière à avoir son avis sur ce qui est projeté sur le territoire.

Le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Le Conseil Municipal est donc amené à débattre également sur le projet de PADD.

Monsieur RICHET fait part de deux remarques sur ce PADD faites par Madame FÉVRIER pour laquelle il dispose d'un pouvoir :

- **Page 9** : Axe 1 orientation n°2 : objectifs logements pour 2109-2030. Je pense qu'il y a une incohérence pour les pôles de proximité

	objectifs logement dans PADD actuel	pop insee en 2015	surface du territoire
Marigné-Laillé	75	1622	3273
Saint Ouen en Belin	75	1318	1514
Saint Biez en Belin	75	736	927

Je n'ai pas le nombre de logements actuels, mais ne serait-il pas juste de répartir les objectifs de manière proportionnelle comme c'est le cas pour les autres catégories de pôle ? Si on rapporte le nombre de futurs logements à la population actuelle, on arrive à respectivement 100, 80 et 45! Ceci dit, il serait à mon sens plus judicieux de la faire par rapport aux logements actuels et de rééquilibrer un peu.

- **Page 25** : Axe 2, orientation n°6 : "Le PLUi reconnaît toutefois la possibilité d'un renforcement de certains hameaux sur le territoire"..".la définition des hameaux pouvant faire l'objet d'une densification s'est appuyée sur leur desserte par le réseau d'assainissement collectif et/ou leur taille importante " : n'est pas mentionné le hameau de la Tuffière, or un investissement a été fait pour l'assainissement et il existe des dents creuses au sein du hameau.

Ce hameau est proche du Super U, et la ville d'Ecommoy a pris l'option d'urbaniser quelques terres agricoles dans le secteur..... Sans aller dans ce sens, de le rajouter cela laisserait la division de parcelle possible pour les habitations actuelles. Si rien n'est mentionné, aucune construction ne sera possible à l'avenir dans les dents creuses.

Pour la première remarque, Monsieur PANNIER indique que c'est une moyenne sur l'ensemble des communes du territoire classées au titre du SCOT dans le même pôle.

En ce qui concerne le hameau de La Tuffière, la commission locale du PLUi souhaite préserver le caractère rural de ce lieu dit.

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal d'une réunion de la commission locale du PLUi avec le bureau d'études le 18 décembre prochain à 10h concernant le règlement du PLUi.

Une commission préparatoire est fixée au 13 décembre à 10h.

Une réunion publique à Saint Ouen en Belin concernant la présentation du PLUi est prévue le 31 janvier 2019.

✓ **Présentation rapport annuel du Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM) sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et rapports d'activités de l'année 2017**

Le rapport annuel du SIDERM sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport d'activités pour l'année 2017 vous sera présenté lors de la séance.

Le SIDERM dessert 46 421 abonnés et 95 222 habitants avec un prélèvement de 2 882 335 m³ d'eau pour l'exercice 2017.

✓ **Présentation rapport 2017 ATESART**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de gestion 2017 de l'ATESART.

Monsieur PANNIER rappelle que les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agences des Territoires de la Sarthe stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leur propre service.

La commune étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018. Le résultat financier est de 11 452 € mis en réserve. Monsieur POTIER, technicien de l'agence ATESART est intervenu pour le chiffrage des travaux de voirie 2018 et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de travaux 2019 route de la rouzière et route des Trois Maillets.

Monsieur PANNIER propose de prendre acte de la note synthétique et du rapport de gestion 2017 de l'ATESART.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte de la note synthétique et du rapport de gestion 2017 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

✓ Questions d'Actualité

➤ Pour information

L'ouverture de l'épicerie est prévue le 27 novembre prochain. Les travaux de mise aux normes ont été réalisés en octobre par l'entreprise SEG (8 500 € TTC) et des travaux de réfection de peinture sont actuellement réalisés par Madame CALERO.

Le logement au-dessus de l'épicerie va être loué à compter du 1^{er} décembre 2018.

Les travaux sur le réseau d'eau potable sont en cours de réalisation.

Monsieur PANNIER rappelle les consignes de la préfecture concernant le plan vigipirate.

➤ Quelques dates :

- La commission « fleurissement et aménagement paysager » de Laigné en Belin invite la commission fleurissement le 22 novembre à 20h.
 - L'Assemblée Générale de l'AFA aura lieu le vendredi 23 novembre 2018 à 20h 30 à l'école.
 - Sainte Barbe le 1^{er} décembre 2018 à Ecommoy
 - L'Assemblée Générale des sections U.N.C, U.N.C.A.F.N et SOLDATS de France le 9 décembre 2018 à 10h à la Salle Polyvalente d'Ecommoy
 - Manœuvre de l'Ecole Militaire de Saumur entre le 5 et 14 décembre 2018 avec un éventuel passage dans la commune de véhicules blindés légers.
- La cérémonie du 11 novembre 1918 a eu lieu le samedi 10 novembre à Saint Ouen en Belin et a été très appréciée avec notamment la présence des parents et enfants de l'école Claire Fontaine.

- Une exposition rétrospective des éditions Blake et Mortimer aura lieu du 25 novembre 2018 au 17 mars 2019 à l'abbaye de l'Epau.

➤ **Courrier de Monsieur COURET**

Monsieur COURET, Président de l'association AAOP72 relative à l'élevage et la protection des oiseaux informe par courrier en date du 24 octobre dernier du transfert du siège de son association à Saint Ouen en Belin 23, bis rue Saint Mamert. Cette association s'intitulera Association Amateur Ornithologie Protection 72. Il conviendra de le répertorier dans la liste de nos associations.

➤ **Téléthon**

Monsieur RICHET informe le Conseil Municipal que la commune n'est pas en mesure d'organiser l'animation locale pour le téléthon en raison de l'indisponibilité pour raisons de santé du Président de l'association Génération Mouvement porteur de cette manifestation.

Classe découverte Ecole Claire Fontaine

Monsieur PANNIER indique qu'une classe découverte (23 élèves et 4 adultes) est prévue en mars 2019 dont la dépense est estimée à 8 000 € avec une participation égale de l'Amicale de l'Ecole, de la commune et des parents.

Le Conseil Municipal est favorable à une délibération de principe pour fixer la participation à un tiers des dépenses.

Une délibération dans le cadre des subventions sera effectuée début 2019.

Une demande de subvention de l'association des Maires de l'Aude a été reçue concernant les inondations du 15 octobre dernier : le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

24 heures VTT du Belinois

Monsieur le Maire indique avoir reçu de Monsieur RADIGUE, Président du Vélo Club Belinois le projet d'organisation des 24 heures VTT du Belinois les 6 et 7 juillet 2019. Le budget prévisionnel est estimé à 24 000 € de dépenses mais Monsieur PANNIER s'étonne de ne pas avoir les recettes.

Monsieur RADIGUE, Président du VCB fait le point de l'organisation de ces 24h VTT en partenariat avec entre autres le Crédit Mutuel.

Il souhaite la mise à disposition de la salle Audonienne, du stade et des vestiaires.

En ce qui concerne les recettes, une participation de 48 € par participant sera demandée.

Le club attend 60 équipes.

Cette manifestation débutant le lendemain de Saint Ouen fête l'été, il convient :

- d'appréhender l'organisation du repas du vendredi soir sur la place
- de prévoir un défilé dans le bourg des vététistes avant la course le samedi après midi

➤ **Tour de table**

Monsieur GOUPY souhaite savoir qui détruit les nids de freulons asiatiques.
Monsieur PANNIER indique que les pompiers n'interviennent plus et qu'il convient de faire intervenir des sociétés spécialisées.

Monsieur GOUPY demande des explications sur la construction d'une halte ferroviaire à Moncé en Belin et sur les intentions de cette commune à quitter la Communauté de Communes.

Monsieur PANNIER répond :

- que la CDC a voté contre l'attribution d'un fonds de concours demandé (1,3 millions) pour la création d'une halte ferroviaire à Moncé en Belin.
- qu'en ce qui concerne l'éventuel départ de Moncé vers Le Mans Métropole, la décision finale revient au Préfet et s'il devait avoir lieu, il ne pourrait en aucun cas intervenir avant le 1^{er} janvier 2021.

Madame PEREIRA expose le projet du Centre Social de Laigné / St Gervais en partenariat avec le Val Rhonne et la Communauté de Communes intitulé « Escapade » le samedi 27 avril 2019.

Ce projet concernant 3 randonnées dont l'arrivée est prévue à Saint Ouen en Belin fera l'objet d'une demande écrite auprès de la Mairie.

Monsieur RICHET informe que le bulletin 2019 sera cette année mis en page par Monsieur ANGOT Olivier dont le thème est le dynamisme local (commerçants). En 2020, le thème du bulletin sera le dynamisme local (artisans et entreprises locales).

Monsieur RICHET fait part d'une rencontre de Monsieur BOISSEAU (Vice Président de la CDC en charge de la culture et du sport) et Olivier PINEAU avec Monsieur BIZERAY, Maire de Saint Biez en Belin concernant le gymnase de Chardonneux. Monsieur BIZERAY ne semble pas avoir l'intention de l'intégrer dans les structures communautaires.

Monsieur RICHET indique ensuite que dans le cadre du projet social 2018 -2022, le Directeur du Centre Social de Laigné / St Gervais souhaite rencontrer les associations des communes d'Ecommoy, Marigné, Saint Ouen en Belin et Saint Biez en Belin pour les intégrer dans la réflexion sur la parentalité et éventuellement envisager des actions à destination des familles

Monsieur RICHET et Madame BIGOT sont favorables à cette rencontre et seront accompagné d'une Présidente d'association.

Monsieur RICHET expose par ailleurs les soucis rencontrés à l'entraînement du mardi soir à la Salle Audonienne où il est difficile d'accueillir simultanément 21 joueurs.

Monsieur POUSSE donne le compte rendu de la réunion du syndicat d'eau de Pontvallain (SIAEP). Un nouveau marché va donc être signé pour 4 ans (travaux sur environ 11 km par an d'un montant de 1,6 millions d'Euros).
Pour info, le chantier de Saint Ouen en Belin s'élève à 310 000 € (coût de 150 € au ml avec branchement).

Par ailleurs, Monsieur POUSSE souligne le problème du calcaire trouvé dans les canalisations.

Monsieur POUSSE fait part de son interrogation sur le bien-fondé de l'indemnité de conseiller municipal délégué de Monsieur JOURDAIN.

Monsieur JOURDAIN répond que c'est de la compétence du conseil municipal de maintenir ou non cette indemnité.

Monsieur POUSSE indique que Monsieur JOURDAIN est moins présent aux réunions du Conseil Municipal.

Monsieur JOURDAIN rétorque qu'il conviendra de vérifier sa présence à ces réunions. Il reconnaît être moins impliqué mais est présent si besoin le samedi matin pour la rencontre des parents dont les enfants ont fait l'objet de « feux rouges » lors des repas au restaurant scolaire.

Monsieur JOURDAIN souhaite connaître la position du Conseil Municipal.

Monsieur RICHET souligne qu'il a repris l'ensemble des fonctions de Monsieur JOURDAIN en tant qu'adjoint hormis les feux rouges et les réunions du personnel de surveillance du restaurant scolaire : Il suggère d'attendre le prochain mandat pour revoir la situation.

D'autre part, Monsieur SIMON explique que lui aussi en tant que conseiller assiste, dans le cadre de l'étude du PLUI, à de nombreuses réunions à la Communauté de Communes sans indemnité.

Il est évoqué le besoin de mener une réflexion sur les fonctions des conseillers municipaux à l'avenir.

Elections

Une réforme de la gestion des listes électorales entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec la création d'un Répertoire Electoral Unique.

Ainsi, la commission administrative de révision des listes sera dissoute au 10 janvier 2019 et une commission de contrôle devra être créée.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 14 décembre 2018.

La séance est levée à 23h 35

La Secrétaire de séance,